

REGLEMENT PARTICULIER DU CONCOURS « COINS FEVER »

Le présent Règlement édicte les conditions particulières, ainsi que les modalités pratiques spécifiques applicables au Concours « Coins Fever ». Pour le surplus, il est renvoyé au « Règlement Général des Concours de la Société ». Ce règlement fait partie intégrante des conditions applicables aux Concours et est disponible sur le site web www.circus.be¹.

La participation au présent Concours présuppose la prise de connaissance ainsi que l'acceptation complète et sans réserve du présent Règlement particulier et du Règlement Général des Concours. Toute revendication ou contestation postérieure à la participation du joueur sur les éléments de ceux-ci ne seront pas acceptées.

A. Nom du Concours : Coins Fever (ci-après le « Concours »)

B. Organisateur : La société anonyme CIRCUS BELGIUM, ayant son siège social à 4000 Liège, rue des Guillemins, 129, numéro d'entreprise BCE 0451.000.609. (ci-après, la « Société »)

C. Durée du Concours : Les actions « Coins Fever » se dérouleront aux dates suivantes :

- *Jeudi 22/02/2024*
- *Jeudi 18/04/2024*
- *Jeudi 20/06/2024*
- *Jeudi 19/09/2024*
- *Jeudi 21/11/2024*

D. Lieu du Concours : L'ensemble des salles de jeux, établissement de classe II, CIRCUS CASINO

E. Limites territoriales : Territoire belge

F. Conditions de participation :

- Inscription obligatoire du participant au Circus Club¹;
- Présence obligatoire au sein d'un établissement CIRCUS CASINO ;
- Répondre de façon correcte à la question de culture générale posée par le personnel de salle durant la période de qualification ;
- Répondre à la question subsidiaire posée par le personnel de salle durant la période de qualification ;
- Les 10 répondants donnant la bonne réponse ou s'approchant le plus de la bonne réponse à la question subsidiaire seront sélectionnés pour le jeu de fléchette ;
- Chaque participant ne peut répondre qu'une seule fois durant la période de qualification (sauf si son statut lui octroie plus de réponses) par jour et par salle Circus Casino.

¹ <https://casino.circus.be/fr/circus-club/fonctionnement-du-club>

E. Déroulement du Concours :

Participation au Concours

- Clients Blue, Copper, Bronze et Silver : 1 visite = 1 réponse / jour
 - Clients Gold : 1 visite = 2 réponses / jour
 - Clients Platinum : 1 visite = 3 réponses / jour
 - Clients Diamond : 1 visite = 4 réponses / jour
- Le jour de l'action, le jeu Concours se terminera par une soirée spéciale « Coins Fever » simultanément dans les 31 salles Circus Casino. Lors de cette soirée, les 10 joueurs se rapprochant le plus de la bonne réponse de la question subsidiaire posée seront sélectionnés. Si le même joueur donne les 10 meilleures réponses, il ne pourra être sélectionné que deux fois maximum.

Lors de cette soirée, les 10 personnes auront 2 minutes pour se faire connaître auprès de l'animateur. Si l'une des personnes sélectionnées ne se présente pas dans le délai imparti, une nouvelle personne sera sélectionnée à sa place.

Ces 10 personnes sélectionnées se départageront à un jeu de fléchettes selon les indications données par le personnel CIRCUS présent en salle. Les 10 joueurs pourront lancer deux fléchettes et l'addition des points sur les deux lancers permettra de réaliser un classement. Les 5 premiers classés remporteront un gain.

2. Détermination du ou des gagnant(s) et attribution des prix

Les gains possibles sont les suivants :

- 100.000 coins (1^{er} classé)
- 65.000 coins (2^e classé)
- 30.000 coins (3^e classé)
- 25.000 coins (4^e classé)
- 15.000 coins (5^e classé)

Lors de chaque « Coins fever », un tirage au sort exceptionnel entre les 31 salles sera organisé. La salle tirée au sort aura la possibilité de faire gagner 30.000 coins supplémentaires. Pour définir le gagnant, les 6^e, 7^e, 8^e, 9^e et 10^e classés au jeu de fléchettes s'affronteront à nouveau pour savoir lequel remportera ce lot exceptionnel. Deux lancers seront proposés à ces 5 joueurs.

L'organisateur se réserve le droit de modifier cette liste de cadeaux à tout moment.

Les prix seront attribués au(x) gagnant(s) et retirés directement sur le lieu du Concours dans la salle Circus Casino. Les lots ne peuvent être ni repris, ni échangés.

H. Protections des données à caractère personnel

Les données personnelles des participants communiquées à la Société dans le cadre du Concours sont traitées par la Société à des fins de marketing (marketing relatif à l'offre de nouveaux jeux et paris en ligne, en ce compris l'envoi de SMS, appels téléphoniques, newsletters papier ou électroniques).

La Société consacre le plus grand soin à la protection des données à caractère personnel que les participants lui communiquent. Par leur participation au Concours, les participants reconnaissent avoir pris connaissance et consentir aux conditions et modalités de traitement des données personnelles définies dans la Privacy Policy disponible ici:

https://www.circus.be/Templates/Content/circus_be/default/documents/cgu-circusbe-privacy_fr.pdf.

Les participants sont informés que leurs noms et coordonnées feront l'objet d'un traitement aux conditions et selon les modalités définies dans ladite Privacy Policy. Ces données seront reprises dans un fichier d'adresses qui peut être mis à la disposition des tiers et/ou qui peut être utilisé de façon interne ou dans le cadre d'actions commerciales ("direct marketing").

Tout participant peut prendre connaissance des données le concernant et les faire rectifier. Il peut, à sa demande et gratuitement, s'opposer au traitement des données le concernant par CB.

ⁱ <https://www.circus.be/fr/aide/conditions-generales/reglement-des-concours>